



L'Atelier
de Charenton
ÉCOLE NOUVELLE
DE PEINTURE

Bulletin d'inscription aux cours année 2018-2019

Cours réguliers réservés aux membres de l'association.
Organisés et animés par Sandrine Sananès.

Nom et prénom du participant :

Age : Date de naissance :

Adresse et ville :

Nom de la mère : Nom du père :

Tél domicile : Tél domicile :

Tél mobile / professionnel : Tél mobile / professionnel :

Courriel :

Problème que vous jugez utile de nous signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autres) :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Cours demandé : Choix No 1 :

Choix No 2 :

Réductions sur les cours (non cumulables) :

5 % au second enfant. 10 % au troisième enfant

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

L'adhésion à l'association :

un versement de 150 € à l'ordre de L'Atelier de Charenton

par chèque en espèces en Chèques-Vacances (+ 3 € de frais de dossier à régler à l'atelier)

La participation aux cours :

je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de (remis pour l'encaissement le 26 décembre 2018) **à l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de (remis pour l'encaissement au 26 décembre 2018, au 26 février 2019, au 26 avril 2019) **à l'ordre de Sandrine Sananès**

NB : merci de dater vos chèques du jour d'émission et de noter la date de la remise au dos des chèques.

(Possibilité de régler la totalité de l'inscription par virement bancaire. Informations sur demande)

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un courriel à contact@latelierdecharenton.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité.

Conditions d'inscription

- Les règlements à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que des membres de l'association justifiant être à jour de leurs cotisations.
- La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel, un tablier en coton, l'adhésion annuelle (saison en cours) à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.
- Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.
- L'Atelier de Charenton est situé dans un local qui a pignon sur rue, au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien, accessible par un code.
- Nos couleurs sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.
- L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un groupe composé de participants de tous âges, de tous niveaux d'expérience, de toutes origines et de faire ainsi l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. Il est fait de règles très précises et de liberté.
- L'Atelier propose la méthode d'expression créatrice « Le geste de peindre » qui vise le développement des facultés créatrices, l'autonomie de création et la confiance en soi.
- La praticienne est la garante du déroulement calme du cours et de la progression de chacun dans l'acte pictural spontané.
- Sandrine Sananès, praticienne, formatrice, encadre la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe. Cette personne est formée et compétente pour gérer le cadre d'un groupe d'expression.
- Les portes de l'Atelier ouvrent cinq minutes avant le cours. L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et de l'espace principal dédié à la peinture.
- L'enfant nous est confié le temps du cours. Il entre dans l'espace de peinture de façon autonome, sans accompagnant. A la fin du cours, l'accompagnant est prié de patienter dans la pièce d'accueil.
- Les tableaux sont soigneusement archivés à l'atelier, comme un tout, pour la durée d'une année. Cela fait partie du travail de Sandrine Sananès et en garantit sa spécificité. Le parent informe son enfant de la démarche. Le parent peut venir consulter les tableaux, avec l'accord de son enfant, sur rendez-vous.
- Les tableaux peuvent être récupérés au mois de septembre suivant l'inscription aux cours. Tout tableau non récupéré avant le 1 octobre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.
- Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître notre méthode (pour conférences, événements, édition etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes parfois illustrés et réaliser des vidéos. Ainsi, sauf avis contraire, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles mon (mes) enfant(s) figure(nt) sur tout support connu ou inconnu à ce jour ».

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, le participant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire de cours, dans la limite des places disponibles.

Mme/Mr..... confirme avoir pris connaissance de ce présent document et transmettre les informations nécessaires à l'accompagnant de son (ses) enfant(s).

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année, nous vous remettrons une copie, confirmant ainsi l'inscription de votre (vos) enfant(s) à L'Atelier de Charenton.

Signature :

Date pour ce document :

Tous droits réservés Sandrine Sananès - Tout usage, même partiel, en dehors des cours à L'Atelier de Charenton est interdite.

L'Atelier de Charenton - 33 rue Gabrielle - 94220 CHARENTON - Tél.: 06 12 61 39 08